

Bure: «Juste avant que mon pied saute, j'ai vu une grenade exploser à hauteur de tête»

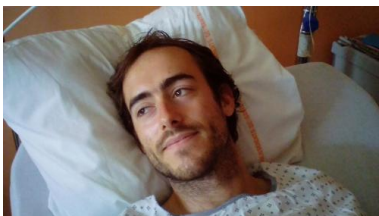
PAR JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 18 AOÛT 2017



Restes de la grenade GLI F4 qui a blessé Robin, recueillis par des manifestants.

Un jeune homme a été grièvement blessé à Bure par une grenade lancée par les gendarmes, le 15 août. Il risque de perdre son pied. Les manifestants décrivent des scènes d'une extrême violence, mais la préfecture de la Meuse affirme avoir riposté avec des moyens proportionnés. Et reste évasive sur les « informations circulant sur les réseaux sociaux ».

Une pluie de grenades, des explosions à hauteur de visage, des corps projetés en l'air comme s'ils sautaient sur une mine, des enfants éclaboussés par le canon à eau de la gendarmerie : quarante-huit heures après la manifestation contre Cigéo, le site d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne, des opposants accusent les gendarmes d'avoir mis en place une stratégie de la tension et décrivent des scènes d'une violence extrême.



Robin, gravement blessé à Bure, sur son lit d'hôpital, le 17 août 2017.

Le cas le plus grave concerne Robin, père de deux enfants, grièvement blessé par une grenade GLI-F4 qui a brisé la plupart des os de son pied. Actuellement hospitalisé, il risque l'amputation de ses cinq orteils.

Par le biais d'une tierce personne, il écrit ce récit, transmis à Mediapart puis **diffusé dans un communiqué** : « *Mon pied est dans un sale état, la grenade l'a creusé sur une profondeur de 3 cm et un diamètre de 13 cm, les os sont pour la plupart brisés. Certains ont même disparu, pulvérisés. La chaussure a été explosée, le plastique a fondu et s'est engouffré dans la plaie, si bien qu'une infection est probable, ce qui nécessiterait l'amputation des cinq orteils. À cela s'ajoute une trentaine d'éclats répartis dans l'autre jambe. Les gendarmes ont tiré une quinzaine de grenades assourdissantes, ils ne couraient aucun danger. Juste avant que mon pied saute, j'ai vu une grenade exploser à hauteur de tête.* »

Journaliste et réalisateur, Sébastien Bonetti a filmé la manifestation du 15 août. Il raconte s'être senti « *en danger physique* » pour la première fois dans une manifestation : « *Alors que je tenais ma caméra, par trois fois, j'ai failli me prendre une grenade dans le visage. Si quelqu'un ne m'avait pas crié "cours !", à chaque fois, je me la prenais. Je me suis senti visé. J'ai vu des grenades éclater à deux mètres du sol, au niveau du visage des gens. C'était hallucinant. Quand je suis reparti, j'étais sous le choc. On est passé à rien d'avoir un mort à Bure.* » Il décrit aussi le puissant jet du canon à eau s'abattant sur le cortège alors que s'y trouvaient des enfants.



Restes de la grenade GLI F4 qui a blessé Robin, recueilli par des manifestants.

Yann, un manifestant, a vu la grenade à effet de souffle tomber sur le pied de Robin : « *C'était en fin de manif. Il tournait le dos aux gendarmes, et faisait partie de ceux qui criaient : "C'est fini, on rentre." J'étais à 20 mètres de lui environ. J'ai vu un truc arriver et exploser en tombant sur son pied. Dans la seconde, son pantalon était déchiqueté.* »

D'après lui, la grenade a été tirée depuis une distance de 100 mètres. Après la dispersion de la manifestation, il est retourné sur place : « *J'ai retrouvé un cratère de 40 cm de diamètre, noir, calciné, dans lequel on a retrouvé des morceaux de tissus et de cuir déchiqueté de la botte du copain, et l'ogive de la grenade.* » Sébastien Bonetti a également été témoin de la blessure : « *J'ai vu son pied exploser. C'est la première fois de ma vie que je voyais ça. Sa chaussure a explosé, son pied pendouillait.* »

Des manifestants ont prélevé les restes de grenades retrouvés au sol après la dispersion du rassemblement. Selon leur décompte, entre 15 et 30 grenades GLI-F4, contenant 25 grammes de TNT, ont été tirées par les gendarmes le 15 août. Ils ont retrouvé les restes de 2 à 6 grenades de désencerclement, entre 30 et 80 grenades lacrymogènes MP7 à main et avec propulseur ainsi que 5 à 15 balles de gommes de 40 millimètres de diamètre, lancées par des LBD. Un autre manifestant décrit une ferme bombardée de lacrymogènes et des vaches asphyxiées par les gaz dans un hangar.

Robin : « *La volonté des forces de l'ordre à ce moment-là est très clairement de blesser ou de tuer, dans le but de terroriser ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas encore. Sur le brancard de l'équipe médic [services médicaux autogérés par les militants – ndlr], dont je salue le courage et l'efficacité, j'entendais encore les grenades exploser. Malgré le brutal changement que cette blessure va provoquer dans ma vie de père de deux enfants en bas âge, j'appelle plus que jamais à continuer le combat, à le prendre ou à le reprendre pour certains.* »

Alice, membre de l'équipe médics, ces équipes médicales auto gérées par les militants, raconte à son tour : « *Quand on a évacué les blessés, tout à la fin, on a eu l'impression de se faire canarder. On s'est pris deux ou trois grenades de désencerclement dans les jambes. C'était tellement violent. Des personnes sautaient en l'air, comme si elles avaient marché sur une mine. Ça gueulait "médic !" de partout. Il y a eu un mouvement de panique. Des gens se sont attroupés pour donner un coup de main et se relayer pour porter les gens. Il y a eu un grand élan de solidarité.* » Quand

les secours sont arrivés, ils semblaient démunis, se souvient-elle : « *Il faut arrêter d'utiliser des armes de guerre contre des civils car les secours ne sont pas formés pour y faire face.* »

La préfecture ne répond à aucune question précise

Plusieurs manifestants joints par Mediapart décrivent des séquences confuses, voire chaotiques, de lancers de grenades, en cloche, sur les manifestants. Mais selon Matthieu, un opposant qui se trouvait, lui, dans le bois Lejuc occupé par les anti-Cigéo, à 4 ou 5 kilomètres de là, en surplomb et équipé de jumelles, « *une rangée de gendarmes mobiles a tiré des gaz lacrymogènes [vers la fin de la manifestation] au-dessus d'une ligne de leurs collègues, traçant ainsi une ligne entre eux et les manifestants. Il y a eu ensuite un deuxième tir, qui est arrivé en plein dans la manifestation, séparant environ 30 % des personnes du reste du groupe, puis encore deux tirs, parfaitement droit à gauche et à droite. De là où je me trouvais, cela dessinait un carré parfait de fumée, montrant à quel point tout était très bien maîtrisé. Les manifestants se sont retrouvés piégés à l'intérieur de ce carré* ».

Au total, les opposants dénombrent au moins une trentaine de blessés, mais pensent que certaines personnes ont préféré ne pas montrer leurs blessures, par crainte de la police. À l'hôpital de Nancy, les gendarmes ont visité à deux reprises la chambre de Robin, dont une fois pour perquisitionner ses vêtements.

La préfecture de la Meuse, elle, ne fait état que de quatre appels des manifestants aux services de secours et trois hospitalisations. Elle ne reconnaît pas pour l'instant officiellement de responsabilité dans la blessure de Robin, considérant que des vérifications sont en cours et qu'il est trop tôt pour se prononcer. A l'oral, elle se contente de reconnaître que le jeune-homme a bien été blessé lors de la manifestation. C'est une réalité en effet difficile à contester. La situation du jeune-homme n'est même pas évoquée dans le nouveau communiqué diffusé le 17 août par les autorités locales, en réponse à la diffusion du message du blessé. Par contre, elles s'autorisent une

mise en garde : « *Les informations qui circulent sur les réseaux sociaux méritent des vérifications rigoureuses.* » Pourtant, selon les opposants, la police a auditionné le blessé pendant une heure et demie l'après-midi du 16 août.



Munitions utilisées par les gendarmes le 15 août à Bure, retrouvées par des manifestants.

Dans un communiqué commun, l'association des élus opposés à l'enfouissement des déchets nucléaires (Eodra) et le collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (Cedra) se disent « *abasourdis* » par « *la violence des forces de l'ordre, que l'on peut résumer en un mot (deux) : répression totale* ». Ils ajoutent avoir « *une pensée sincère envers tous les blessés, mais nous dénonçons par ailleurs les perquisitions subies dans les chambres d'hôpital des manifestants ; autres débordements de cette notion de violence qui représente bien, dans ce cas, l'amoralité et l'étendue de ses multiples facettes* ».

Sollicité à plusieurs reprises par les opposants à Cigéo, le ministre de la transition écologique ne leur a pas répondu. Lors du festival Bur'lesque, tenu le week-end dernier, ils ont exhumé une photo de Nicolas Hulot

brandissant une affichette « *non à Cigéo* », datant de 2016. Son cabinet n'a pas donné suite aux demandes de Mediapart.



Photo de Nicolas Hulot en 2016 contre Cigéo

De son côté, la préfecture de la Meuse répond que la manifestation du 15 août « *s'est effectuée sans déclaration ni encadrement* » malgré sa proposition d'en « *permettre le déroulement normal* ». Elle estime que parmi les 300 manifestants – les opposants affirment qu'ils étaient près d'un millier – « *la majorité portait une tenue (casques, cagoules, vêtements noirs) et des objets (pierres, bâton, barres de fer...) qui traduisaient d'emblée leurs intentions. De fait, l'agression des forces de l'ordre par ces groupes a été immédiate, gratuite et extrêmement violente* ».

D'après les services de l'État, « *les opposants ont arraché du mobilier urbain et construit des barricades auxquelles ils ont mis le feu. Ils ont jeté des pierres, des cocktails Molotov et des engins explosifs en direction des gendarmes. C'est ainsi que deux gendarmes ont été blessés, victimes de traumatisme sonore. Face à des techniques de combat aussi violentes, il était indispensable que les gendarmes se protègent et ripostent par des moyens adaptés dont l'usage a été proportionné à la violence des attaques dont ils faisaient l'objet* ».

Les opposants accusent, eux, les gendarmes d'avoir fait dégénérer la situation en bloquant le cortège, contraignant les manifestants à traverser le village tout proche de Saudron. Aucune interpellation n'a eu

lieu sur place. Mais la préfecture ajoute que « *des observations ont été faites, des images ont été prises et des vérifications sont en cours par les forces de l'ordre* ».

Quel enchaînement de décisions a conduit au lancer de grenade qui a gravement blessé Robin ? Combien de projectiles ont-ils, en tout, été utilisés par les gendarmes ? Les forces de l'ordre ont-elles pris le risque de causer un ou plusieurs morts à Bure le 15 août ? La préfecture ne répond à aucune des questions posées par Mediapart.

À la lecture des témoignages que nous avons recueillis, il est pourtant impossible d'ignorer les similarités avec la stratégie de la tension qui a entraîné la mort de Rémi Fraisse à Sivens, en octobre 2014. Après le décès du jeune homme, l'ancien ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a interdit les grenades offensives (*retrouver l'article de Louise Fessard à ce sujet*). Mais l'usage des grenades GLI reste autorisé, malgré leur dangerosité. En 2024, **Mediapart avait interviewé Pascal Vaillant, un**

manifestant gravement blessé au pied par une munition de ce type lors d'une manifestation. Il n'a jamais obtenu gain de cause auprès de la justice. La France est le seul pays en Europe à utiliser des munitions explosives en opération de maintien de l'ordre contre des manifestants.

Boîte noire

Cet article a été modifié dans la nuit de jeudi à vendredi à la suite d'un appel de la préfecture de la Meuse, contestant mon interprétation de sa position. J'avais écrit qu'elle réfutait sa responsabilité dans la blessure de Robin. Mais sa responsable de communication estime le terme trop fort, expliquant que pour les autorités, il est trop tôt pour tirer des conclusions. Le chapeau de l'article et un paragraphe de la deuxième page ont donc été reformulés.

Les personnes citées dans cet article ont été jointes par téléphone et par mail les 16 et 17 août. Plusieurs prénoms de manifestant.es ont été modifiés à leur demande.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.